

CHOlet

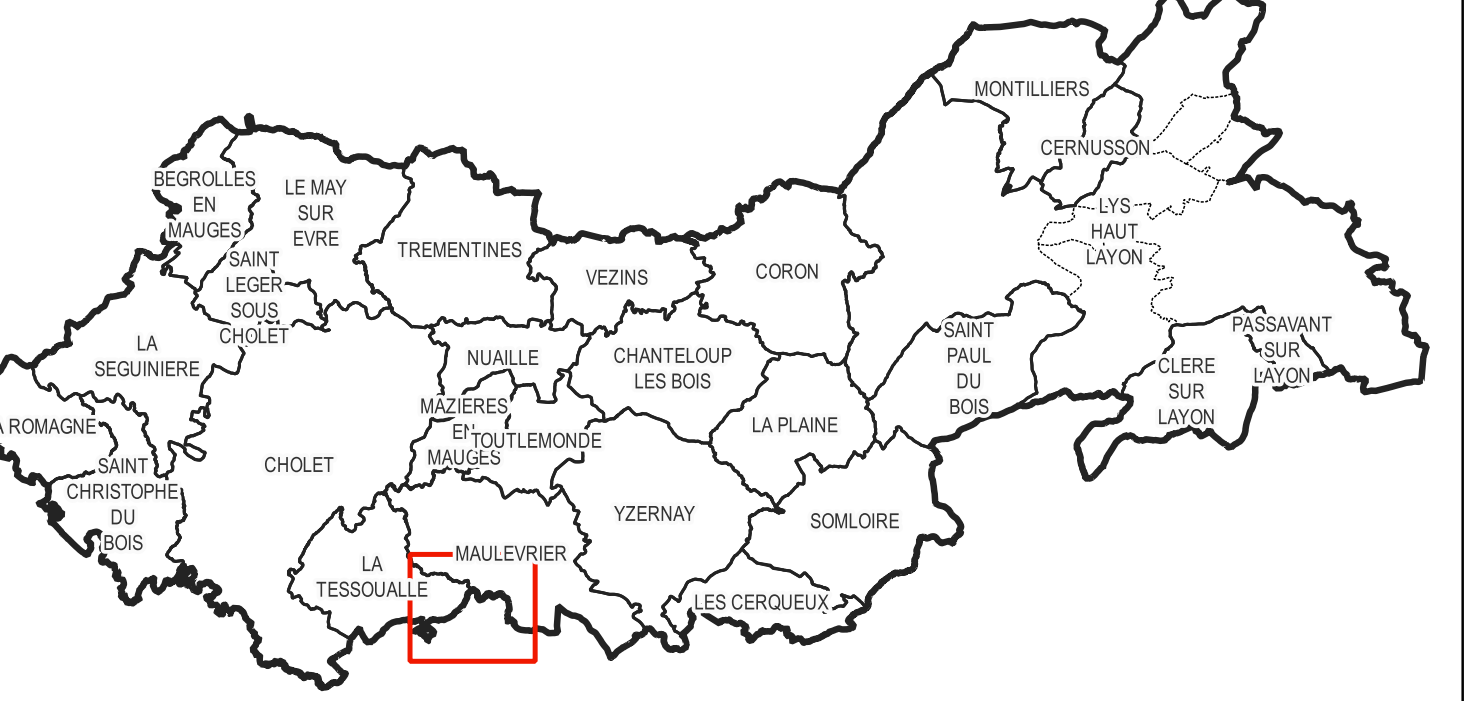
agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

MAULEVRIER - PLAN 2 / 4



Prescrit le 18 septembre 2017
Adopté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Hale protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

1AUE

1AUH

1AUJ

2AUE

2AUH

2AUJ

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UB

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

Echelle 1:5000

0

250

500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés			
Commune	N°	Objet	Bénéficiaire
MAULEVRIER	4	Elargissement de voie en vue de la réalisation de la déviation	Commune
MAULEVRIER	4	Elargissement de voie en vue de la réalisation de la déviation	Commune
MAULEVRIER	4	Elargissement de voie en vue de la réalisation de la déviation	Commune